

MOHAMED HABIB RAHIEL[\*]

## **Les produits financiers bancaires et «placements non institutionnels»[\*\*]**

### **Introduction :**

Traiter des produits financiers bancaires en Algérie est significatif dans le contexte économique actuel, dominé par une politique commerciale agressive des banques dans le but de mobiliser des ressources de financement, suite à un changement dans l'orientation et la gestion des banques, à travers l'apparition d'un certain nombre de textes de lois, dont les plus importants restent la loi sur «l'Épargne et le Crédit» adopté en 1986 et les textes sur l'«autonomie de l'entreprise publique en Algérie».

La problématique de «l'Épargne» est liée à sa captation par les intermédiaires financiers et son intégration dans les circuits de financement institutionnels permettant à ceux-ci de posséder de grandes potentialités financières.

La diversité des produits financiers proposés par les «Intermédiaires financiers monétaires» joue un rôle déterminant dans la captation de l'épargne, au regard du risque et de la rentabilité de ces actifs.

La préférence pour la liquidité et le choix d'actifs que désire posséder un individu peuvent être dictés par différents motifs qui sont également d'ordre autres que financiers.

La mobilisation de l'épargne des agents économiques à capacité de financement, notamment l'agent économique «ménage» (considéré

en théorie économique, comme agent traditionnellement à capacité de financement), ne peut être nullement appréhendée à travers l'optique mécaniste, celle de pallier au déficit des entreprises publiques qui arrivent difficilement à générer des surplus financiers leur permettant de pourvoir aux besoins d'exploitations et d'investissements.

Le risque de voir cette épargne prendre le chemin «d'Actifs non institutionnels», tels que les valeurs immobilières, surtout avec l'ouverture et l'allègement des transactions immobilières (voir loi des finances 1986), les métaux précieux, la détention de monnaie étrangère qui permet de détenir un pouvoir d'achat supplémentaire sur des biens et services non offerts sur le marché local et concurrencer ainsi les produits financiers proposés par les institutions financières, livret d'épargne, bons de caisse, obligations d'Etat (bons d'équipements...).

Le poids des actifs monétaires dénote plusieurs importances, dont l'effet apparent, comme l'indique l'observation, est celui de l'utilité marginale de la monnaie qui n'est pas nulle. Les agents économiques intègrent dans leur calcul économique (et effectuent celui-ci avec) l'actif monétaire.

Si on pose le problème de l'épargne financière en terme de choix d'actifs, il s'agira alors de faire obligatoirement référence au comportement de portefeuille des agents économiques épargnants.

L'analyse du comportement de portefeuille des agents économiques est un chapitre important de la théorie économique, surtout suite aux parutions en 1952 et 1959 d'un article et d'un livre de H. M. MARKOWITZ, puis d'un autre de James TOBIN sur la préférence pour la liquidité qui ont été à l'origine d'un nombre considérable de travaux dans le domaine que l'on a pris l'habitude d'appeler «théorie du portefeuille»[\[1\]](#).

Reste alors à poser une question pertinente, celle de l'applicabilité dans le contexte financier algérien, caractérisé par une quasi absence

de marchés financiers, par un nombre de produits financiers très limité, et enfin la possibilité du choix entre actifs, qui sont les fondements de cette analyse du portefeuille. Analyse qui s'appuie sur le choix et la sélection de valeurs boursières dans un ensemble donné et de répartir leurs proportions afin d'obtenir un placement d'actif optimal.

Il est entendu que cette théorie a connu un approfondissement, tout en débordant du domaine strictement boursier pour s'appliquer finalement à l'ensemble des actifs, monétaire, financier, immobilier et autres, et devenir aussi une théorie générale du choix des actifs.

C'est en ce sens, et par le biais des instruments d'analyse de cette théorie du portefeuille, soit l'évaluation du risque et de la rentabilité, qu'on peut être tenté d'apprécier le comportement de portefeuille des épargnants algériens. Si toutefois, les préalables suivants sont levés quant aux comportements des épargnants algériens.

Ceux-ci ont-ils une attitude de diversification consciente ou naïve de leur portefeuille ?

L'environnement financier et les institutions financières permettent-ils un choix délibéré d'actifs.

Les éléments du choix (l'information financière est-elle accessible à l'épargnant), sont-ils maîtrisés par l'épargnant.

Quel rôle joue la rémunération financière (le taux d'intérêt) dans l'arbitrage entre les différents actifs.

D'autant plus que la préférence pour la liquidité semble ici jouer un rôle important dans la constitution de portefeuille des agents à capacité d'épargne ; celle-ci est-elle liée à l'absence répétée de produits et services sur le marché financier et de biens et services qui contraignent les ménages à thésauriser malgré eux de la monnaie ou bien, est-elle la conséquence d'un arbitrage délibéré d'actifs.

Une partie des réponses à ces interrogations peut être apportée par l'analyse des produits financiers bancaires, dans la mesure où les caractéristiques de ces produits détermineraient le volume de l'épargne mobilisée.

Avant d'aborder la présentation des différents produits bancaires, il serait utile de faire un détour par les différents éléments de la politique commerciale d'une banque, qui eux aussi, permettent s'ils sont bien étudiés de mobiliser l'épargne et qui constituent l'autre aspect de la même réalité à savoir, la captation de l'épargne par les intermédiaires financiers.

La politique de marketing bancaire s'appuie essentiellement sur la notion de produit ; le produit financier (au même titre que les biens et services) doit répondre à ces besoins, soit de transaction, de précaution, de logement, de trésorerie, de véhicule... Il est indispensable pour une banque d'adapter ses produits bancaires à une réalité du marché, et si besoin est, de créer de nouveaux produits (en outre pour atteindre d'autres clientèles) et surtout de différencier entre ceux déjà existants.

Nous constatons dans le cadre de notre travail, que les produits bancaires proposés par les banques algériennes se différencient très peu les uns des autres, et ne facilitent pas l'accès aux biens et services, ce qui dans une économie de pénurie favorise le phénomène de l'épargne forcée, voire de la thésaurisation.

Encore faut-il savoir que les banques n'ont pas l'autonomie voulue en matière de promotion et de création de nouveaux produits, d'autant plus que les taux d'intérêts rémunérateurs sont administrés et fixés périodiquement par les autorités monétaires.

Cette réalité en matière de politique commerciale des banques demeure depuis longtemps un blocage au dynamisme des banques, en ce qui concerne la collecte de l'épargne, et en particulier celle des ménages.

# **I. – Présentation des produits financiers bancaires en Algérie**

## **a) – Méthodologie**

Nous avons délibérément retenu les produits bancaires[2] proposés actuellement par l'ensemble de nos banques, sans faire un rappel empirique de l'ensemble des produits qui ont été mis sur le marché depuis la création de nos institutions bancaires.

Les produits financiers bancaires proposés par les Intermédiaires financiers bancaires en Algérie ne sont pas très nombreux et diversifiés. Ils se résument à une dizaine d'actifs.

Nous avons volontairement ajouté les comptes courant à vue, sachant que ceux-ci sont plus monétaires que financiers, dans la mesure où les statistiques monétaires et financiers ne nous permettent pas de désagréger entre comptes courants à vue et comptes courants à terme.

## **b) – Les produits bancaires[3]**

### **1. – Les comptes courants :**

Définis classiquement comme des comptes de dépôts des liquidités, ils sont ouverts tant pour les particuliers que les entreprises publiques ou privées.

En somme pour l'ensemble des agents économiques intérieurs et sous certaines conditions pour les entreprises étrangères exerçant sur le territoire national.

Ces comptes courants possèdent toutes les caractéristiques d'un compte bancaire : utilisation d'un chéquier, virement, retrait..., *et ne donnent lieu à aucune rémunération.*

### **2. – Les bons de caisse :**

L'acquisition de bons de caisse peut être souscrite par toutes personnes physiques ou morales, soit au porteur, ou nominativement, ou sous forme anonyme. Néanmoins pour les organismes publics ou les entreprises, ce placement doit être obligatoirement nominatif.

Le minimum d'achat est fixé à 10.000 D.A. et le taux d'intérêt rémunérateur varie selon la durée d'immobilisation de la créance ; à titre d'exemple :

- trois à six mois un taux de 4 % est fixé l'an
- trente à trente six mois de 6,25 % l'an
- 120 mois et plus de 9 % l'an.

Les intérêts sont versés annuellement, si la période ne le permet pas, ils sont payés à échéance.

### **3. – Les comptes à terme**

Ceux-ci présentent les mêmes caractéristiques que les bons de caisse, les mêmes conditions de rémunération, et semblent faire un double emploi avec ces derniers.

### **4. – Les livrets d'épargne C.N.E.P.**

Nous reprenons dans la présentation des produits financiers bancaires, cet actif financier car l'arrêté du 22.09.86 fixant les conditions de banques autorisent celles-ci à délivrer pour le compte de la C.N.E.P. et à gérer au lieu et place de celle-ci «selon les modalités fixées contractuellement entre elles».

Le taux d'intérêt rémunérateur qu'obtient cette épargne est de 5 % l'an.

### **5. – Les livrets d'épargne banque**

La clientèle concernée par ce produit financier est plus restreinte, car ne peuvent accéder à ce produit que les personnes physiques, pour

un montant ne dépassant pas les 100.000 DA par livret au taux de 5 % l'an (au même titre que le livret d'épargne C.N.E.P.).

## **6. – Le livret spécial logement**

Dans le souci de mieux gérer le financement de la construction, et de canaliser l'épargne-logement au profit de l'organisme appelé à prendre en charge l'habitat, le législateur interdit aux banques (suite à l'apparition de l'arrêté cité plus haut) d'ouvrir de nouveaux ces comptes. Néanmoins, ils continuent à être gérés pour ceux ouverts précédemment aux mêmes conditions que ceux détenus par la C.N.E.P., au taux d'intérêt de 5 % l'an.

## **7. – Les comptes étrangers en dinars algériens convertibles : C.E.D.A.C.**

C'est un produit financier récent, lancé dans le marché, afin de mobiliser l'épargne en monnaie étrangère, qui circule dans l'espace économique national. Avec pour objectifs d'améliorer la trésorerie des intermédiaires financiers, en monnaie étrangère, et de casser le marché parallèle de devises.

Les dernières modifications juridiques (code pénal et loi de finances 1987) apportent les garanties nécessaires aux épargnants désireux de placer en monnaies étrangères.

L'ouverture d'un compte C.E.D.A.C. est gratuite, non rémunéré pour les dépôts à vue, mais par contre un taux d'intérêt rémunérateur est fixé pour ces mêmes comptes à terme.

La structure des taux d'intérêt rémunérateurs est fixée par l'arrêté du 22.09.1986.

A titre d'exemple pour un placement égal ou supérieur à 10.000 DA pour une période de 2 à 6 mois, un taux d'intérêt rémunérateur de 3,25 % l'an est délivré.

Pour les périodes suivantes :

- 6 mois à 12 mois, 4 % l'an.
- plus de 12 mois, 6,5 % l'an.

Dans ce contexte, il est utile de remarquer que ce taux rémunérateur est une charge nette pour les banques, dans la mesure où le versement – centralisation de ces dépôts auprès de la Banque Centrale d'Algérie ne fait pas l'objet d'une rémunération et de ce fait le comportement des banques au vu du seul critère financier (et donc de rentabilité) reste mitigé, d'autant plus que la manipulation de ces comptes mobilisent un personnel, et occupent une plage horaire volumineuse.

## 8. – Les comptes en devises

A ne pas confondre avec les produits C.E.D.A.C., les comptes en devises ne sont ouverts qu'aux seuls nationaux résidents à l'étranger ou ayant résidé à l'étranger.

L'ouverture d'un compte en devise est gratuite, leur rémunération est fixée par décision des gouvernants de la Banque Centrale Algérienne trimestriellement. Voir tableau ci-dessous.

**Tableau : taux applicables aux comptes devises institués par l'arrêté n°31/83 du ministère des finances du 19.03.1983, 4<sup>ème</sup> trimestre 1986**

	\$ US	D.M.	£ Stg	F.S.	F.F.
A vue	6,15	4,5	10,20	1,65	7,70
1 mois	6,25	4,85	10,35	4,50	7,80
3 mois	6,30	4,95	10,50	4,60	7,90
6 mois	6,35	5,00	10,55	4,70	8,00
6 à 24 mois	6,60	5,25	10,80	4,95	8,25
Plus de 24 mois	6,85	5,50	11,05	5,20	8,50



Les taux d'intérêts rémunérateurs sont fixés pour la devise considérée.

**9. –** Remarques sur les produits financiers relevés du marché, dont le plus important est *l'épargne-véhicule* ; suite à l'arrêt des importations de véhicules, ou à une importation insuffisante de ceux-ci le fonctionnement de ce type de produit financier n'a plus sa raison d'être. Néanmoins, les fonds déposés continuent à être gérés et reversés, sinon transférés dans d'autres fonds de placements.

### **10. – Les bons agricoles**

Les bons agricoles se matérialisant dans l'achat d'une souscription auprès de la B.A.D.R., pour une durée de 5 ans au minimum et de sommes variables à partir de 2.000 D.A. le bon. Cette souscription fut lancée sur une période de 2 mois, afin de mobiliser 2 milliards de D.A. pour le financement du secteur agricole.

## **II. – L'évaluation de l'épargne bancaire**

### **a) – Méthodologie**

La mobilisation de l'épargne dépend de la structure des intermédiaires financiers qui facilitent la création et les habitudes d'épargne. L'épargne potentielle peut être orientée vers les institutions bancaires constituant ainsi une épargne institutionnalisée.

Nous avons évalué l'ensemble des dépôts à vue et à terme auprès des banques primaires, à la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance et aux P.T.T. Ces dépôts sont mobilisés par les produits financiers bancaires et non bancaires présentés précédemment.

### **b) – Evolution des dépôts à vue et à terme**

Les dépôts à vue dans les banques primaires, aux comptes chèques postaux (C.C.P.) et au Trésor Public, constituent l'ensemble des dépôts à vue, auxquels s'ajoutent les dépôts à terme et les bons de

caisse (quasi-monnaie), pour former l'ensemble des dépôts, l'objectif de l'évaluation des dépôts à vue et à terme est d'apprécier le niveau de mobilisation de l'épargne des agents économiques par les institutions financières.

Néanmoins, il est impossible de distinguer la part revenant à tel ou tel agent économique car les postes de «dépôts à vue» et «dépôts à terme» des banques primaires ne sont pas désagrégés.

L'indice d'évolution de l'ensemble des dépôts indique une progression très lente des dépôts de 1963 (1690 millions de D.A.). Il faut attendre neuf années pour voir leur quadruplement.

- De 1972 à 1976 : les dépôts connaissent une progression relativement lente, l'indice passe de 151 à 194 en 1974.
- A partir de 1976, les dépôts subissent une nette accélération, ils font plus que doubler entre 1978 et 1982.

Cette dernière tendance est marquée par l'augmentation des dépôts dans les banques primaires et peut ne pas être le seul fait des ménages (entre 1978 et 1982, les dépôts à vue sont multipliés par 03 fois alors que les dépôts à terme doublent).

Au-delà de ces chiffres, il faut toutefois remarquer que l'épargne des ménages algériens est beaucoup plus potentielle qu'effective. Ainsi, si en 1983 on a pu collecter 58 % de l'épargne potentielle (de la part non consommée du revenu monétaire) on a pu drainer en 1984 seulement 40 %.

Ce fait est dû à la thésaurisation encore largement répandue en Algérie. A titre d'exemple, les résultats obtenus par la C.N.E.P. lors de l'opération de changement des billets de 500 D.A. prouvent bien la toute puissance de cette thésaurisation.

On peut comparer, à cet effet, ces versements opérés par les épargnants en avril 1982 avec ceux des quatre premiers mois des

années 1981, 1982, 1983.

<b>Tableau : Versements opérés par les épargnants (en milliers de D.A.)</b>				
Mois				
Années	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
1981	29	188	160	106
1982	232	180	195	2209
1983	309	250	242	225

Source : C.N.E.P.

L'offre de produits financiers (en l'absence d'un marché financier) ne remplit pas dans la mobilisation de l'épargne, la fonction voulue la captation de cette épargne par le circuit parallèle des changes, et son placement dans les actifs autres que financiers, ampute le système financier, et l'inter-médiation financière de sommes considérables.

Il peut a priori sembler trivial de souligner que l'épargne des agents économiques et en particulier des ménages existe hors du circuit institutionnalisé. En d'autre termes «thésaurisés» ou «placés» dans des actifs non institutionnels tels que bien immobiliers, métaux précieux, ou encore biens de consommation durables. Nous essayerons à travers cette conclusion de présenter deux points à notre avis importants dans la démarche de l'institutionnalisation de l'épargne.

Le premier a trait au rôle du taux d'intérêt rémunérateur, Le second aux diverses formes que peut prendre l'épargne non institutionnalisée.

## **Conclusion**

### **a) – Le taux d'intérêt rémunérateur et taux d'inflation**

Une simple comparaison entre le taux d'intérêt officiel et les taux rémunérateurs sur les quinze dernières années nous donne une idée sur la dévalorisation par rapport au niveau général des prix de l'épargne placée à travers les différents produits financiers bancaires et non bancaires.

<b>Tableau : Taux comparatifs entre taux d'intérêts et taux d'inflation</b>																
70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86
6,6	2,6	3,6	6,4	8,9	6,3	8,8	12	17,3	11,5	9,5	14,6	6,7	4,6	8,4	12,4	*
																**
entre 2 % et 4 %								entre 4 % et 6 %								

\* taux d'inflation officiel

\*\* taux d'intérêt rémunérateur

Cette constatation nous montre que le taux d'intérêt rémunérateur n'arrive pas à couvrir la perte du pouvoir d'achat de la monnaie dû à la hausse du niveau général des prix évaluée officiellement. Cette remarque est d'autant plus forte si on considère les prix sur le marché parallèle où un nombre important des biens et services s'échangent.

## **b) – Les «placements» non institutionnels**

Une remarque méthodologique s'impose au préalable, quant aux critères retenus pour définir ces «placements» non institutionnels, car il peut paraître exagéré de retenir des biens durables comme étant des produits d'épargne.

Concernant l'immobilier et les métaux précieux de tout temps ces deux formes de «placements» ont concurrencé les produits financiers de par leurs caractéristiques propres, réalisation d'une capitalisation, d'une plus-value à la cession. D'autant plus qu'en l'absence d'une diversité de produits financiers rentables (au regard du taux d'inflation) de la définition du statut de la monnaie en économie planifiée, de la

pénurie d'offre de biens durables, la détention de la monnaie ou son «orientation» sur d'autres actifs prend une tout autre signification. Tout comme la signification que prennent les biens durables, en particulier les véhicules.

Il serait intéressant d'essayer d'évaluer la masse d'actifs monétaire mobilisée dans ces «placements» non institutionnels.

## **1. – Le marché de l'automobile<sup>[4]</sup>**

De 5 000 véhicules en 1962 à 900.000 en 1986. Cet apport considérable provient de trois sources.

- l'importation par l'Etat,
- Apport des émigrés, et catégories particulières,
- et enfin, l'Autorisation d'Importation de véhicules (A.I.V.)

A titre indicatif de 1980 à 1986, l'Etat a importé le chiffre de 271.900 véhicules pour une valeur de 12 milliards de DA.

Les particuliers ont importé de 1983 à 1986, dans le cadre du changement de résidence, près de 110.000 voitures.

Enfin les catégories particulières (anciens moudjahidines et diplomates) et A.I.V. ont réuni depuis près de 100.000 voitures, pour un total s'élevant à près de 5 milliards de DA de droits et taxes.

Au vu de ces chiffres on peut estimer l'importance du «bien véhicules) et A.I.V. ont réuni depuis près de 100.000 voitures, pour un total et la part du revenu ou de l'épargne qui est orientée vers cet actif. Ceci dit nous nous sommes arrêtés à l'évaluation officielle, sans considérer de prix réel sur le marché parallèle qui est de deux à trois fois supérieur à celui affiché par l'Etat.

## **2. – Le marché de l'or**

Plus de 7.000 artisans bijoutiers sur l'ensemble du territoire national. Il

est très difficile, sinon quasiment impossible de déterminer la quantité d'or détenue par les agents économiques et notamment «les ménages» et d'en faire une évaluation.

Néanmoins, un certain nombre de points de repères peut être fixé qui nous donnent l'importance de cet actif dans le choix d'actifs des ménages.

Il a été écoulé aux artisans bijoutiers près de 8 tonnes (8 000 kilos) au prix de 19 millions de centimes le lingot (1 kg) en 1986, alors qu'en 1984 le lingot faisait 6 millions de centimes.

La structure du prix se partage entre 35 % à l'Agenor, la société de gestion des métaux précieux et 65 % va au trésor.

Le prix au détail est fixé à partir du prix du gramme lui-même dépendant du travail effectué, la main d'oeuvre spécialisée, le matériel...

Néanmoins ces données concernent encore une fois, les statistiques officielles en particulier pour l'or et les métaux précieux, le marché parallèle est très fourni, pour un ensemble de pièces un achat est effectué hors circuit commercial recensé, d'autant plus que la possibilité d'acquérir un bijou est plus facile sur le marché parallèle qui présente certaines facilités (mode de paiement) et que le prix s'avère souvent inférieur à celui affiché dans le circuit commercial des bijoutiers-revendeurs contrairement aux véhicules et aux biens immobiliers.

### **3. – Les biens immobiliers**

L'objectif de l'épargne des ménages, semble en Algérie, orienté vers l'acquisition de l'immobilier (logement...).

Le manque d'information sur cet actif nous pousse à croire que les produits bancaires liés à l'épargne-logement mobilisent l'épargne désireuse d'acquérir un logement. On peut dire que la faiblesse de

l'offre sur ce bien a conduit une hausse considérable du prix au mètre carré bâti et non bâti.

A titre d'exemple le prix officiel est passé de 40 DA en moyenne vers les années 1980-1985 à 150 DA en 1986 pour le mètre carré non bâti (prix officiel).

Pour le mètre carré bâti des logements trois pièces de 70 m<sup>2</sup> à 90 m<sup>2</sup> sont vendus par la CNEP à 350.000 DA en moyenne. Il y a lieu de signaler à ce niveau la différence de prix officiel affiché entre deux organismes d'Etat, la CNEP et l'OPGI. Cette dernière pour la même superficie du mètre carré bâti, le cède à un prix trois à quatre fois inférieur.

Nous remarquons que ces chiffres concernent toujours les prix officiels, car au-delà du circuit officiel le prix de cession est inaccessible à l'épargnant moyen et représente souvent le revenu d'une dizaine d'années d'un cadre supérieur.

Il est à noter enfin, que la faiblesse de l'offre de produits financiers bancaires, et de leurs taux rémunérateurs n'encouragent certainement pas l'épargne institutionnelle d'autant plus que l'accession à des biens durables échappent aux critères purement financiers à l'épargne et des banques, et cela pose une question pertinente et d'actualité, dans l'économie algérienne. Quels rôles peuvent jouer les produits bancaires actuels dans la mobilisation de l'épargne s'ils ne sont pas favorables à l'acquisition ou l'accession à des biens durables.

### **La monnaie étrangère :**

En dépit des efforts de l'Etat, les deux dernières années, afin «d'institutionnaliser l'épargne en monnaies étrangères» le marché parallèle de celles-ci reste toujours aussi animé, mieux le taux de change parallèle a connu un emballement ces derniers mois, passant de 250 % à plus de 350 % et ce, suite aux décisions prises par les autorités d'annuler l'allocation touristiques (1.000 D.A. par voyage et

par an) et la permission d'ouvrir un compte devises, apportant à cela la possibilité d'acquérir sur le marché national un certain nombre de biens et de services en devises (logement). Ce dernier aspect reste timide mais, il connaîtra des développements importants lors des prochaines années.

La détention de monnaies étrangères permettant l'accession à une offre de biens et services à laquelle ne peut accéder le pouvoir d'achat en dinars, un dynamisme commercial des banques permettra-t-il à lui seul de capter cette importante épargne ?

## Notes

---

**[\*]** Maître Assistant à l'Université d'Oran. Chercheur associé au CREAD.

**[\*\*]** Communication présentée à la Journée d'Etude sur «Les produits financiers en Algérie». CREAD - Institut des Sciences Economique d'Oran - 18 Avril 1987.

**[1]** Voir travaux sur la théorie du porte feuille notamment H. M. MARKOWITS : «Portfolio selection» New York, John, Wiley and Sons, 1959.

**[2]** Voir A. Saker : concernant les produits financiers par le circuit du Trésor (Trésor-CNEP-CCP...).

**[3]** Arrêté du 22 Septembre 1986 fixant les conditions de banque, J.O. N° 40 1er octobre 1986.

**[4]** Djaoudi - Actualité Economie, Février 1987 P. 48.